

UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

国 12 Place des Terrasses de L'Agora - 91034 EVRY CEDEX
● 01.60.78.15.57 島 01.60.77.96.94 E-Mail: forceouvriere91@free.fr

Imprimeur: UD FO 91- 12 Place des Terrasses de l'Agora 91034 EVRY CEDEX

Directeur de la Publication: Jean-Noël LAHOZ - Bulletin bimestriel

CPPAP N° 0612507348

LE SYNDICALISTE FO 91

& & & & & & & & &

N° 118

Mars 2008

SOMMAIRE

Édito Page1 **Elections Prud'hommes** Page 2 Lettre concernant l'IRFASE Flections Territoriaux Page 4 **Néfendons l'Ecole Publique** Page 4 **Tract Retraites** Page 5 Défense Service Public de l'Equipement Page 6 AFOC Page 7 **Formation syndicale** Page 7 Résultats des élections Page 8

EDITORIAL

CHOISIR SON SYNDICAT LIBREMENT!

Le syndicalisme relève de la loi de 1884 qui a vocation à assurer la liberté des adhérents des syndicats qui se constituent librement sans l'autorisation du Gouvernement.

Ceux-ci peuvent désigner librement leurs Délégués Syndicaux pour porter leurs revendications et contracter au nom du syndicat.

Or, les négociations actuelles sur la représentativité syndicale n'ont ni plus ni moins pour but d'envoyer cette loi aux oubliettes et de permettre au patronat de choisir ses interlocuteurs, en conditionnant leur existence à un examen de passage qui fixerait un seuil de représentativité (sans qu'il soit déterminé) aux élections dans les entreprises et à un critère de "respect des valeurs républicaines". Mais de quelles valeurs s'agit-il quand la liberté de s'associer est contestée.

Pour Force Ouvrière, syndicat libre et indépendant qui s'inscrit dans les valeurs républicaines de Liberté, d'Egalité, de Fraternité et de Laïcité, il ne saurait être question d'accepter un syndicalisme "soumis et contrôlé" tel que le promulguait "la Charte du Travail" du régime de Vichy en 1942.

Nier aux salariés le droit de s'organiser librement, signifierait les empêcher de lutter contre la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui prétend réduire massivement les moyens, les missions et les services, sans s'intéresser aux conséquences pour les citoyens, afin de confier à des sociétés privées ces missions et ainsi de justifier la suppression de plusieurs centaines de milliers d'emplois publics à l'Education Nationale, à l'Equipement, à la Répression des Fraudes, aux Finances... et la précarisation des emplois maintenus. Tout cela au détriment d'un service public qui pour être égalitaire ne peut être financé que par l'argent public.

Ce serait aussi leur ôter le droit de se rassembler et d'exiger que les moyens financiers nécessaires soient transférés aux collectivités locales afin que des milliers d'étudiants puissent avoir accès aux stages permettant de valider leurs cursus (cf page 3)

C'est bien sûr leur enlever le droit de manifester le **10 avril** à 13 h devant le ministère du travail pour exiger le maintien des 63 conseils de prud'hommes que la réforme de la carte judiciaire prévoit de supprimer ou encore le **16 avril** pour réagir sur la stagnation du pouvoir d'achat et des salaires et contre l'annonce faite par le Ministre du Travail d'un passage de 40 ans à 41 ans de cotisations et celle du MEDEF de reporter l'âge de la retraite à 61 ans.

En conséquence en militants Force Ouvrière, libres et indépendants, nous serons présents massivement à la manifestation le MERCREDI 16 AVRIL 2008 à 14H

de la Préfecture de Région (Métro St François Xavier) au Medef national (métro école militaire)

POUR LA DEFENSE DE NOS RETRAITES, DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT ET DU SYNDICALISME LIBRE ET INDEPENDANT.

ELECTIONS PRUD'HOMALES DECEMBRE 2008

Les enjeux de ces élections prud'homales du 3 décembre 2008 dépassent très largement ceux des scrutins précédents.

Le premier est bien entendu celui de la défense de l'Institution.

Le gouvernement se prépare à supprimer une soixantaine de conseils de prud'hommes. Cette décision va conduire d'une part, à ce que nombre de salariés renoncent à engager un recours contre leur employeur du fait de l'éloignement de certains conseils. D' autre part, elle va avoir pour conséquence d'encombrer ceux qui seront maintenus contribuant ainsi à dégrader les conditions de traitement des affaires.

Il est donc indispensable de se mobiliser, et de mobiliser les salariés pour asseoir la légitimité du « tribunal du contrat de travail », et faire en sorte que les droits des salariés puissent être défendus avec efficacité et promptitude.

Cet objectif ne peut se satisfaire d'un taux de participation de 32 % qui est celui des précédentes élections de 2002. Notre rôle est de convaincre, d'abord nos adhérents, et ensuite les salariés d'aller voter en masse le 3 décembre prochain. Parce que personne n'est à l'abri de l'arbitraire patronal, cette élection est celle de tous!

Faire voter est un impératif, mais encore faut-il faire voter **Force Ouvrière**. La compétence et la disponibilité de nos conseillers, de celles et ceux qui vont contribuer par leur expertise et leur jugement à faire respecter les droits des salariés, sont un argument et un atout ; comme le sont à l'évidence celles de tous les militants de l'organisation qui préparent les dossiers et vont assurer leur défense.

Pour autant, notre compétence ne suffira pas à nous démarquer des autres organisations syndicales. Ce sont nos revendications sur tous les sujets qui préoccupent les salariés, la façon dont nous les porterons, notre présence et notre implication au quotidien qui feront la différence.

Cette prise de conscience, par tous nos adhérents et militants, est d'autant plus importante que le second enjeu de cette élection, et pas des moindres, est celui de la représentativité syndicales, et pour tout dire celui de la légitimité qu'elle est censée nous conférer.

Bien entendu, nous considérons que notre légitimité ne se discute pas, mais les négociations en cours sur la représentativité syndicale peuvent conduire à la menacer. Il semble bien que le critère déterminant de la représentativité sera celui de l'audience électorale. Sans préjuger de la conclusion de la négociation, ou bien même de ce que pourrait décider le gouvernement, sur le type d'élection ou sur la détermination du seuil et du niveau de cette représentativité (interprofessionnelle, de branche ou d'entreprise), il est évident que les résultats des prud'hommes seront capitaux, et en tout cas, regardés et analysés comme tels.

Cela signifie que tous les syndicats **Force Ouvrière** doivent prendre cette élection à bras le corps, et s'engager dans la campagne comme s'il s'agissait de leurs propres élections professionnelles. C'est de cette manière que nous réussirons à reconquérir l'audience qui nous a fait défaut en 2002, et que nous pourrons même aller au-delà.

La première étape de cette campagne est d'ores et déjà engagée. C'est celle qui doit mobiliser nos structures sur l'organisation de l'élection : de la vérification des listes électorales à la diffusion de la propagande syndicale, en passant par l'étape fondamentale de la constitution des listes de candidats.

Sur ce dernier point, celles-ci ne s'arrêtent pas aux candidats qui sont potentiellement éligibles. Ce sont 14 600 candidats (par référence à 2002) que **Force Ouvrière** devra présenter.

Ce sont bien entendu les Unions Départementales qui en ont la charge. Mais elles ne pourront le faire qu'avec le concours actif des syndicats.

Les syndicats devront solliciter leurs adhérents afin d'obtenir un maximum de candidatures pour aider les Unions Départementales à compléter leurs listes. De la même manière, il est indispensable qu'ils soient disponibles, dans toute la mesure du possible, jusqu'à la date du scrutin. Les tâches ne manqueront pas, de la diffusion des tracts ou autres outils de communication au recensement des votes par correspondance, ou encore au contrôle de la régularité du vote le jour du scrutin par les délégués de liste.

N'hésitez pas à contacter votre syndicat pour vous porter candidat ou appeler l'UD pour plus d'information.

Pour I'UD FO 91, contacter

Jean-Noël LAHOZ

Ou

Colette LAPLANCHE



UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

12 Place des Terrasses de l'Agora - 91034 EVRY CEDEX

■ 01.60.78.15.57 ■ 01.60.77.96.94 E-Mail: forceouvriere91@free.fr

Evry, le 27 mars 2008

- Monsieur le Président du Conseil Général de l'Essonne
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Monsieur le Président, Monsieur le Préfet,

Les étudiants de l'IRFASE (école de formation d'Evry pour les professionnels de l'action sociale), très mobilisés après plusieurs assemblées générales, nous ont alerté sur les difficultés rencontrées pour effectuer les stages obligatoires dans leurs cursus pédagogiques.

En effet, l'article 6 de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances prévoit que lorsque la durée d'un stage est supérieure à trois mois consécutifs, celui-ci fait l'objet d'une gratification dont le montant peut être fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu, ou, à défaut, par décret.

Le décret du 29 août 2006 précise les conditions d'application de la loi pour la gratification et le suivi des stages en entreprise et le décret du 31 janvier 2008 indique que ces dispositions concernent « les stages effectués au sein d'une association, d'une entreprise publique ou d'un établissement public à caractère industriel et commercial. »

La circulaire de la Direction générale de l'action sociale du 27 février 2008 rappelle que :

- « Ces dispositions ne s'imposent donc pas aux établissements publics administratifs et aux fonctions publiques. »
- « les diplômes de travail social dont la réglementation prévoit explicitement des stages de plus de trois mois sont des diplômes de niveau III : diplôme d'état d'assistant de service social (DEASS), Diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES), Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS).

Nous constatons que l'application de cette loi soulève de nombreuses questions et pose problème notamment pour toutes les formations en voie directe.

Par exemple, pour le diplôme **d'éducateur spécialisé**, il y a 4 mois de stage la première année, 3 mois la seconde année et 9 mois la troisième année.

L'étudiant stagiaire aurait droit à une gratification la première et la troisième année, mais pas pour la seconde année.

L'étudiant stagiaire aurait droit à une gratification s'il effectue son stage dans le privé mais pas s'il l'effectue dans le public.

Le montant de cette gratification n'étant pas prévu dans les budgets, des associations informent déjà les étudiants qu'elles ne pourront plus prendre de stagiaires.

Comment les étudiants pourront-ils terminer leur diplôme ? Les employeurs ne vont-ils pas préférer les stagiaires qui ne coûtent rien ?

De même, les étudiants en formation de **moniteur-éducateur** ne percevraient pas de gratification parce qu'ils ne font pas de stage supérieur à trois mois consécutifs, alors qu'ils sont en stage pendant deux ans trois jours par semaine et terminent leur formation par un stage de trois mois!

Il y a urgence car sans stage au mois de septembre, les étudiants ne pourraient pas poursuivre leur formation et ceux de dernière année ne pourraient pas valider leurs diplômes.

Nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir rapidement en délégation pour trouver une solution à ce problème.

Dans l'attente, recevez Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

ELECTIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORALE

Comme vous le savez tous le 3 décembre auront lieu les élections des prud'hommes. Elles sont très importantes pour notre organisation. L' UD et son Secrétaire peuvent compter sur le soutien et le travail du Groupement départemental des services publics du 91. Au contact permanent de nos collectivités nous allons vérifier que toutes les conditions sont requises pour que l'information soit faite aux salariés dans les Mairies et ensuite notre mission est d'informer de l'existence des Listes FO. Nous ferons tout pour faire progresser sur le Département!

La campagne des élections dans la Fonction Publique Territoriale est déjà lancée. Six mois après l'élection des Maires, et s'il n'y a pas de changement, aura lieu le premier tour des élections dans nos collectivités c'est à dire le 6 novembre 2008. En 2001 notre département s'est placé juste derrière la CGT avec une progression de 17%.

Sept années sont passées. Sous l'impulsion de la nouvelle équipe départementale et de son Secrétaire général le GD 91 a aidé à la création d'un certain nombre de syndicats sur le département. Evry, Les Ulis, Wissous, La Ferté Alais, Saintry sur Seine, Arpajon, Brétigny. Ces nouvelles implantations avec les syndicats déjà existants Savigny, Linas, Bures sur Yvette, Draveil, Corbeil, Mennecy. et peut être le redémarrage de Massy ont donné une

certaine assise à la représentativité de FO dans les collectivités territoriales de notre département. Le travail est loin d'être terminé et d'ores et déjà des contacts ont été noués sur un certain nombre d'agents. Le travail de l'équipe du GD 91 a permis aux nombreux agents qu'ils ont pu rencontrer lors de leurs permanences, d'une part de vérifier notre liberté et indépendance mais également de constater l'efficacité du GD dans des dossiers difficiles. La réalisation de certains documents comme le guide du responsable syndical (donné gratuitement à tous les syndicats) et le livret d'accueil des agents (droits et devoirs), la revue de presse départementale doivent permettre de bien « démarcher » les agents pour les prochaines élections.

Tous les camarades du privé peuvent jouer un rôle important lors de ces élections. Vous êtes tous syndicalistes mais également citoyens dans les villes où vous demeurez. Avec l'UD va être mis en place un comité afin que nos camarades du privé puissent d'une part vérifier qu'il y a bien des panneaux d'affichage dans chaque collectivité et ensuite de participer de manière active à notre campagne de propagande.

Vous pouvez contacter le numéro suivant 06.80.03.64.49.

Avec Force Ouvrière défendons l'Ecole Publique!

Le Ministre de l'Education nationale, M. DARCOS, propose aux enseignants de se porter volontaires pour organiser des stages de « remise à niveau » pendant les congés scolaires (3 semaines réparties en avril, juillet et août) payés en heures supplémentaires à l'intention des élèves de CM1 et CM2 en difficulté...

Comment croire à la volonté du Ministre de venir en aide aux élèves en difficulté quand dans le même temps :

- il supprime les cours du samedi matin (2 heures d'enseignement par semaine en moins)
- il remet en cause l'existence des réseaux d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté
- il décide de ne pas remplacer 1 enseignant sur 2 partant à la retraite...?

Rien que dans l'Essonne, l'Inspection académique prévoit de supprimer 114 classes maternelles et élémentaires pour la rentrée 2008!

Dans les collèges et lycées du département, 257 postes de professeurs sont également supprimés (au niveau national 11 200 postes sont supprimés au budget 2008 l'Education nationale).

Face à cette régression sans précédent, les enseignants se mobilisent : grève, manifestations, délégations au rectorat et/ou au ministère dans de nombreux établissements.

C'est ainsi que les professeurs du collège A. Camus de Ris Orangis ont fait grève à l'appel de leurs syndicats unis (FO, FSU et CGT) et se sont rendus à trois reprises au ministère de l'EN, avec les parents et un élu pour exiger le maintien des 5 postes menacés de suppression.

Le mardi 8 avril, les syndicats FO de l'enseignement (SNUDI FO et SNFOLC) appellent à un rassemblement unitaire devant l'Inspection académique pour le rétablissement des classes et des postes supprimés, pour l'ouverture de ceux qui sont nécessaires.



UD FO 91 Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne

Maison des Syndicats, 12 place des Terrasses de l'Agora 91000 EVRY (tél : 01 60 78 15 57)

RETRAITES: Non à la paupérisation!

Non à l'allongement à 41 ans de la durée de cotisation ! Non à la retraite à 61 ans ! Non à la création d'une « caisse de retraite » pour les fonctionnaires d'Etat ! Force Ouvrière n'acceptera pas une nouvelle dégradation !

Plusieurs milliers de retraités manifestaient à Paris le 6 mars à l'appel de l'ensemble des syndicats pour réclamer une augmentation immédiate des retraites et des pensions.

Aujourd'hui, plus de 50 % des retraités ont une pension inférieure au SMIC!

Avec la loi Balladur de 1993 pour le secteur privé et la loi Fillon de 2003 pour le secteur public, c'est la paupérisation des retraités qui est en marche.

C'est la conséquence de l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension à taux plein (40 annuités en 2008 au lieu de 37,5), de l'application de la décote et du calcul de la pension dans le privé sur la base des 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures années.

La loi Fillon a également supprimé l'indexation des pensions sur les salaires pour en lier la revalorisation à l'évolution de l'indice des prix. C'est ainsi que les retraites n'ont été revalorisées que de 1,1 % au 1^{er} janvier 2008 alors que l'inflation a été de 2,6 % en 2007!

Après la remise en cause des régimes spéciaux, le gouvernement veut poursuivre l'augmentation de la durée de retraite, aggraver la décote, remettre en cause les avantages familiaux...

FO exige le blocage des compteurs à 40 ans de cotisation, le retour aux 37,5 ans, public-privé, avec une retraite à taux plein, le maintien de la retraite à 60 ans et le retour du calcul des retraites sur les 10 meilleures années dans le privé, le maintien du Code des pensions et du calcul sur les 6 derniers mois dans le public.

Financer nos retraites, c'est possible

Pour FO, il s'agit de garantir le système par répartition, refuser les allongements de durée de cotisation, exiger des niveaux de retraite correct, refuser l'appauvrissement.

En fait, la question posée est : quelle solidarité dans quelle société ?

Au fil des années, les richesses produites (la valeur ajoutée) sont plus allées vers les profits que vers les salaires. La dégradation a même été plus forte en France que la moyenne européenne. Parallèlement, la part des profits non réinvestis (c'est à dire celle qui est distribuée aux actionnaires) s'est accrue.

On peut inverser la tendance! Pour cela, FO propose 5 mesures:

- 1/ Le simple transfert d'un point de richesse produite des profits vers les salaires aurait accru en 2007 la masse salariale globale de 18 milliards d'euros dont 620 millions d'euros en plus pour la seule Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.
- 2/ La compensation intégrale des exonérations de cotisations sociales patronales rapporterait à la CNAVST 1 milliard d'euros par an.
- 3/ Un point de cotisation vieillesse plafonné supplémentaire augmenterait les recettes de 4,12 milliards d'euros.
- 4/ Ce qu'on appelle les richesses sociales (revenus non soumis à cotisations) fragilisent les recettes de la protection sociale collective : les pertes pour la CNAVTS s'élèvent selon la Cour des comptes à 1,071 milliard pour la participation, 980 millions pour l'intéressement, 235 millions pour l'abondement PEE, 22 millions pour le Perco, 1,427 milliards pour les stocks options et actions gratuites... Soit au total : 3, 745 milliards d'euros !
- 5/ En 2006, la masse des bénéfices non réinvestis a atteint 99,6 milliards d'euros. Une taxe de 3 % représenterait 3 milliards d'euros de recettes supplémentaires.

Ces 5 mesures préconisées par Force Ouvrière représentent une recette annuelle supplémentaire de 12,475 milliards d'euros !
Qui peut dire que c'est trop cher au regard de l'avenir de millions de salariés ?
En un mois, avec le paquet fiscal, le gouvernement a bien distribué 13 à 15 milliards d'euros !

MERCREDI 16 AVRIL à Paris, tous dans la rue, public-privé, POUR LA DEFENSE DE NOS RETRAITES! (14h, métro St François Xavier)

Défense du service public de l'Equipement

Le 6 mars dernier, plus de 10 000 agents de l'Equipement ont manifesté à Paris du ministère à Matignon. Ils refusent les mesures décidées par le gouvernement découlant de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) : 8 000 suppressions de postes pour le budget triennal 2009-2011.

Les syndicats de l'Equipement de l'Essonne, FO, CGT, CFDT et FSU, ont quant à eux décidé de s'adresser à tous les Maires du département pour les alerter sur la situation des services un an après la réorganisation des Directions départementales de l'Equipement (DDE) et des conséquences prévisibles qu'auraient les suppressions de postes :

« Cette réorganisation mise en œuvre suite au transfert des routes nationales dites « d'intérêt local » au département de l'Essonne et à la mise en place d'une Direction Interdépartementale des Routes pour celles dites « d'intérêt national » a conduit à la suppression des 3 subdivisions départementales sur les 6 subdivisions existantes à la D.D.E 91, ces subdivisions n'ont plus de compétences routières.

- Les subdivisions de Montgeron, Palaiseau et Etampes ont été maintenues.
- Les subdivisions de la Ferté Allais, de Corbeil et d'Arpajon ont été supprimées.

Malgré la perte de proximité engendrée par cette nouvelle organisation territoriale (la loi de Décentralisation a imposé aux communes de plus de 10 000 habitants d'instruire leurs permis), la majorité des communes de l'Essonne a délibéré pour demander le **maintien de la mise à disposition gratuite de nos services pour l'instruction des autorisations de construire.**

Nos compétences sont également reconnues par les communes qui instruisent elles mêmes leurs dossiers et qui n'hésitent pas à nous solliciter à titre de conseil notamment après la mise en place de la réforme de l'urbanisme le 1^{er} octobre 2007.

Ce droit des communes à pouvoir faire appel à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat est clairement précisé dans les dispositions de l'article L 421-2-6 du code de l'urbanisme qui stipule que « le maire d'une commune de moins de 10 000 habitants... peut disposer gratuitement et en tant que de besoin des services déconcentrés de l'Etat pour effectuer l'étude technique de celles des demandes de permis de construire sur lesquelles il a compétence pour l'instruction et à la décision qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services. Pendant la durée de cette mise à disposition, les services et les personnels agissent en concertation permanente avec le maire qui leur adresse toutes instructions nécessaires pour l'exécution des tâches qu'il leur confie. Lorsque les demandes de permis de construire sont instruites par une commune ou un établissement public, les services déconcentrés de l'état peuvent leur apporte gratuitement une assistance juridique et technique ponctuelle ».

Le code de l'urbanisme est clair, vous avez signé des conventions avec les services de l'Etat et celui ci doit assurer les missions que vous lui avez confiées.

Tout comme vous, nous sommes attachés au maintien de la collaboration étroite qui a fait ses preuves entre les services de votre commune et les agents de la D.D.E. Votre bonne connaissance du territoire communal et des intérêts de vos administrés et l'indépendance, le professionnalisme des agents de la D.D.E. liés à leur statut, ont permis de concilier au mieux les obligations réglementaires, le développement local et les besoins de vos administrés.

Nous sommes aujourd'hui très inquiets car au sein des 3 subdivisions restantes, de nombreux postes sont vacants depuis des mois et la politique de désengagement de l'Etat mise en œuvre dans le cadre de la LOLF (utilisée comme un véritable outil de gestion des réductions d'effectifs et des moyens alloués aux service de l'Etat) est de nous mettre dans l'incapacité de traiter vos dossiers dans les délais impartis. La mise en place de la RGPP risque d'imposer le transfert de l'ADS sur l'ensemble des communes, voire un projet d'externalisation de cette mission.

Mesdames et messieurs les maires, vous qui venez d'être élus, nous nous adressons à vous pour obtenir, avec votre aide, que l'Etat respecte les engagements qu'il a pris avec les communes qui ont signé une convention de mise à disposition gratuite de l'instruction des actes d'urbanisme et qu'il continue de répondre aux attentes légitimes des communes qui souhaitent une assistance juridique et ponctuelle.

Cette aide, vous pouvez nous l'apporter en proposant une délibération dans ce sens lors de votre prochain conseil municipal.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et pour échanger.





Notre Confédération Force Ouvrière possède un outil que trop peu de nos adhérents connaissent. En ce début de XXI^{ème} siècle, où le pouvoir de l'argent est si présent, certaines entreprises sont bien peu respectueuses des droits et de la sécurité des consommateurs, mais cela plaît à certains, car conforme au libéralisme économique.

Cet outil, c'est une association de salariés-consommateurs, votre Afoc, votre association force ouvrière consommateurs. A quoi sert-il ? A résoudre les problèmes de tout un chacun : Internet, téléphone, voiture, banque, etc... mais aussi logement, que ce soit en secteur privé ou en HLM.

Et vous, camarades qui menez des actions syndicales, à quoi peut vous servir l'Afoc?

L'association présente aux non-syndiqués une facette méconnue de Force Ouvrière. Elle peut vous permettre d'attirer des sympathisants et pourquoi pas de nouveaux syndiqués ? Connaissant l'importance des élections professionnelles (comités d'entreprises, délégués du personnels, prud'hommes), il est temps d'agir.

L'Afoc, c'est une image de marque pour votre syndicat, la promouvoir peut être payant en termes d'audience, de représentation et d'adhésions.

Agir, oui, mais comment? Tout simplement en faisant connaître l'association par voie d'affichage sur vos panneaux, en désignant dans vos sections un correspondant Afoc dont le nom figurera sur l'affiche. Selon le cas, il pourra conseiller au non-syndiqué de prendre contact par courrier, Internet, ou téléphone, ou se rendre à la permanence afoc, ce qui permettra d'engager le dialogue. Clairement, par son activité, l'Afoc est aussi une porte d'entrée à la syndicalisation. Les services offerts par l'afoc seront aussi mieux connus des adhérents eux-mêmes.

Pour réussir, chers camarades, il faut que tout le monde joue le jeu : les fédérations, les UD, les sections, il faut faire passer le message. Si chaque section syndicale faisait un adhérent ou un syndiqué en pratiquant ce mode d'emploi, l'avenir, malgré ses contraintes et ses vicissitudes, paraîtrait sous un meilleur jour.

FORMATION SYNDICALE



INFORMATION

Stage: « Informer et Communiquer » du 20 au 22 mai 2008

Le nombre d'inscrits à ce jour est insuffisant pour assurer ce stage.

Nous invitons les secrétaires de syndicats à inciter les militants qui ont fait le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » à y participer.

Le thème de ce stage est particulièrement important pour <u>Informer</u> efficacement les syndiqués, les salariés et <u>Communiquer</u> en permanence avec chacun d'entre eux ainsi qu'avec l'employeur afin d'exprimer les revendications du personnel.

Ce stage est particulièrement utile en cette année d'élections prud'homales où il est primordial de maintenir les relations avec les salariés.

Vous trouverez sur le site Internet de l'UD WWW.UDFO91.COM les fiches d'inscriptions à ce stage à nous retourner. Vous pouvez également les demander par téléphone, nous vous les ferons parvenir.

RESULTATS DES ELECTIONS



SREBOT TECHNOLOGIES : DP

Collège Unique : Tit : FO = 2

Suppl : FO = 2

· Personnels TOS et de Laboratoire

FO, la première organisation en région parisienne, le SNLC conforte sa première position chez les TOS.

Il progresse de **5,5** % dans l'académie de Créteil - **9** % à l'académie de Versailles. Avec **913 voix (40,34** %) il est loin devant la CGT (452 voix) et l'UNSA (448 voix).

Il conforte sa **première** position chez les labos à Créteil (+ 8,5 %) et devient la **première** à Paris (+ 4 %). **Première** position chez les TOS dans l'académie de Nancy-Metz (+ 8,8 % à la CAPN, + 13,3 % à la CAPA), et à Nantes (+ 9,8 %).

Forte progression chez les personnels de laboratoire à Caen (+ 8,5 % à la CAPA), à Nancy-Metz (+ 13,3 % à la CAPA), à Nantes (+ 4,6 % à la CAPN).

Dans le département de l'Essonne : **FO 49 élus (34,75 %)** - FSU 18 élus (12,77 %) - UNSA 19 élus (13,48 %) - CGT 43 élus (30,50 %) - CFDT 2 élus (1,42 %) - CFTC 0 élus (0,00 %) - FAEN 1 élu (0,71 %) - CSEN 0 élu - SUD 7 élus (4,96 %) - EIL 2 élus (1,42 %).

• **CPAM**: FO progresse.

	l DP				CE			
FO	2006		2008		2006		2008	
	Tit	Sup	Tit	Sup	Tit	Sup	Tit	Sup
Cadres + Employés	2/18	2/18	5/16 + 13,55 %	5/16 + 13,39%	1/8	1/8	3/8 + 10,39%	2/8 + 10,88 %

N'hésitez pas à consulter le site, vous y trouverez les dernières infos, des communiqués, et d'autres rubriques utiles.

www.udfo91.com



Le syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de:

- ♦ J-N LAHOZ Secr. Général VD FO 91
- D. ROUSSEAU Rédacteur en Chef
- ◆ C. DELIA Formation syndicale
- A. PULEO Secr. Groupement Départ. Services Publics
- ♦ J. SELVA Secr. DDE
- ◆ C. LEJEUNE AFOC 91
- S. SACILOTTO Secr. Administrative

